

L'ETAT AUGMENTE LE PLAFOND DES CADEAUX D'ENTREPRISE POUR 2023!



**+ DE
POUVOIR
D'ACHAT
POUR VOS
SALARIÉS**

Le gouvernement a augmenté le plafond des cadeaux exonérés que les entreprises peuvent offrir à leurs salariés

Il passe de 171€ à 183€ en 2023 !

Avec l'inflation, vos salariés ont encore plus besoin de pouvoir d'achat : vous pouvez les aider à moindre coût en leur offrant des chèques cadeaux tout au long de l'année ! Face aux difficultés de recrutement, offrir des compléments de revenus à vos salariés peut permettre de faire la différence...

50% des entreprises utilisent déjà ce dispositif, pourquoi pas vous ?

Pour en savoir plus consultez [le site budget cadeau de l'URSSAF](#)

Avec les **TCHÈQ! Cadeaux** vous faites d'une pierre 2 coup !

En plus de faire plaisir à vos salariés en leur offrant des chèques cadeaux valables dans plus de 220 commerces locaux, vous aidez à soutenir l'économie locale de votre territoire.

Consultez notre site internet : www.tcheqcadeaux.fr
[ou commandez ici](#)